

Critères sport-études 2020-2021 Allègement d'horaire

Disciplines		
Agrès	Athlétisme	Aviron
Badminton	Basketball	Cyclisme
Equitation	Escalade	Escrime
Football filles	Football garçons	Freestyle ski / snowboard
Golf	Gymnastique artistique féminine	Gymnastique artistique masculine
Gymnastique rythmique	Handball	Hockey sur glace
Judo	Natation	Natation artistique
Patinage	Plongeon	Saut à ski / combiné nordique
Ski alpin	Ski de fond / biathlon	Taekwondo
Tennis	Tennis de table	Tir à l'arc
Trampoline	Triathlon	Unihockey
Voile	Volleyball	Water-polo

Mise à jour : 16.11.2020 – FE/tf

Allègement d'horaire

AGRES

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

Pas d'allègement d'horaire

7P - 11S

Scolarité postobligatoire

Participer à la finale des championnats suisses individuels et/ou par équipe cantonale
et
s'astreindre à un entraînement régulier (dix heures hebdomadaires minimum) dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) (www.gymvaud.ch)
et du responsable agrès et d'une société de gymnastique (club)

Remarques

Allègement d'horaire

ATHLETISME

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
obtenir la limite du cadre régional et appartenir à ce cadre
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA et du conseils des entraîneurs du
CNP
ou
appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle**
(relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
obtenir la limite du cadre régional et appartenir à ce cadre
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA et du conseils des entraîneurs du
CNP
ou
appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle**
(relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise d'athlétisme (ACVA) (www.athlevaud.ch), du CNP et
du club
Annuaire de Swiss Athletics (www.swiss-athletics.ch)

Remarques

Allègement d'horaire

AVIRON

Mise à jour : Août 2005

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

Appartenir à une sélection romande
et

7P - 11S

participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6; 1 à 12 si plus de 24 bateaux)

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection romande ou nationale
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ARA
et
participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6)

Références

Attestation de la Fédération suisse des sociétés d'aviron (www.swissrowing.ch), de l'Association romande d'aviron (ARA) (sélections) et du club
Liste de l'ARA

Remarques

Allègement d'horaire

BADMINTON

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire
7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
aux cadres vaudois Elites, A ou B

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
aux cadres vaudois Elites ou A

Références

Attestation de Swiss Badminton (SB) (www.swiss-badminton.ch) ou de l' Association vaudoise de badminton (AVB) (www.badmintonvd.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Badminton ou de l'AVB

Remarques

Les cadres vaudois C ne permettent pas d'obtenir un allègement d'horaire

Allègement d'horaire

BASKETBALL

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale
ou

7P - 11S

faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale
ou

participer aux championnats de ligue nationale A ou B
ou

aux championnats de 1ère ligue nationale
ou

faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball

ou

avoir réussi les tests de Swiss Basketball permettant d'obtenir une "talent card" régionale de Swiss Olympic

Références

Attestation de Swiss Basketball (www.swissbasketball.ch) ou de l'Association vaudoise de basketball (AVB) (www.a-v-b.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Basketball et de l'AVB

Remarques

Allègement d'horaire

CYCLISME

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Pour les catégories (BMX / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT) :
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand
ou
figurer au classement national de sa spécialité

**Scolarité
postobligatoire**

Pour les catégories (BMX / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT) :
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand
ou
figurer au classement national de sa spécialité

Références

Attestation de SWISS CYCLING (www.swiss-cycling.ch) ou de l'Association cycliste cantonale vaudoise (ACCV) (www.accv.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

EQUITATION

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à un cadre national de la relève
ou
appartenir à un cadre régional de la relève
ou
être titulaire d'une licence régionale ou nationale (le brevet seul ne suffit pas)

Scolarité postobligatoire

Appartenir à un cadre national de la relève
ou
appartenir à un cadre régional de la relève
ou
être titulaire d'une licence régionale ou nationale et être classé selon le classement de la Fédération Suisse des sports équestres (ranking disponible sur www.fnch.ch), dans les :

- premiers 15 % en saut
- premiers 20 % en dressage
- premiers 30 % en concours complet

Le classement pris en compte pour ces pourcentages doit comprendre (critères cumulatifs) :

- a) les cavaliers de la Suisse entière
- b) les cavaliers de l'année de naissance du jeune sportif ainsi que ceux de l'année suivante uniquement
- c) les résultats du 1er janvier 2019 jusqu'au délai de dépôt de la demande

Références

Attestation de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) (www.fnch.ch) ou de l'Association vaudoise des sociétés hippiques (AVSH) (www.avsh.ch) et du club, copie de la licence

Remarques

Allègement d'horaire

ESCALADE

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire
7P - 11S

Appartenir au cadre national
ou
appartenir à un cadre régional

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre national
ou
appartenir à un cadre régional

Références

Attestation de Swiss Climbing pour le cadre national
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-compétition/escaladesportive
Attestation du centre régional d'escalade sportive Romandie Central ou d'un autre cadre régional
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-compétition/escaladesportive/centres-regionaux/

Remarques

Allègement d'horaire

ESCRIME

Mise à jour : Août 2016

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Participer à toutes les épreuves du circuit national "Jeunesse" dans l'arme pratiquée
ou
compenser les tournois manqués par un tournoi à l'étranger
et
obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir au cadre national ou au cadre régional
ou
avoir obtenu dans les deux dernières années une place dans les trois premiers du circuit national
"Jeunesse"
et
obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

Références

Attestation de SWISS FENCING (www.swiss-fencing.ch) ou de la Fédération vaudoise d'escrime
(sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

FOOTBALL FILLES

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection cantonale M13
ou
jouer avec Team Vaud Filles en M15 ou M17
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
jouer avec Team Vaud Filles en M15, M17 ou M19 ou en ligue nationale A ou B
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

Références

Attestation de l'Association suisse de football (ASF) (www.football.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) (www.football.ch/ACVF) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

FOOTBALL GARCONS

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Faire partie du partenariat FE13 ou FE14 (ancienne sélection cantonale)
ou

faire partie d'une équipe de club disputant le championnat national junior élite (FE12 / FE13 / FE14 / M15 / M16)

FE est l'abréviation de championnat Footeco

Scolarité postobligatoire

Faire partie d'un cadre élargi d'une sélection nationale (pré-sélection)
ou

d'une équipe de club M15 / M16 / M17 / M18 / M21

et

obtenir une recommandation du chef technique cantonal et du directeur technique de Team Vaud football

Références

Attestation de l'Association suisse de football (ASF) (www.football.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) (www.football.ch/ACVF) et du club (Team Vaud)

Remarques

Enseignement obligatoire 7P - 11S : sont concernés les clubs offrant la possibilité aux jeunes talents de s'entraîner à partir de 16h30 et détenant ainsi le label I ou II de formation. Dans la mesure du possible, l'allègement d'horaire consistera à permettre à ces jeunes talents (FE12 / FE13 / FE14 / M15 / M16) de débiter l'entraînement à l'heure.

Allègement d'horaire

FREESTYLE SKI / SNOWBOARD

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
7P - 11S à une sélection " cadres romands "

Scolarité postobligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

Références Attestation de la Swiss-Snowboard (www.swiss-ski.ch/snowboard/) ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Allègement d'horaire

GOLF

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire
7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (U16)
ou
appartenir au cadre régional (U12/U14/U16)

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (U16/U18/U21)
ou
appartenir au cadre régional (U14/U16)

Références

Attestation de Swiss Golf (www.swissgolf.ch)

Remarques

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

5P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Cantonal de Gym Vaud
ou
participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre cantonal de Gym Vaud
ou
participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) (www.gymvaud.ch)
et du responsable Sport Elite ou du responsable de la subdivision GAF

Remarques

Exceptionnellement, une fille appartenant au Centre Cantonal, née en 2012 et scolarisée en 4P peut obtenir un allègement d'horaire

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou

5P - 11S

participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou

participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) (www.gymvaud.ch)
et du responsable Sport Elite ou du responsable de la subdivision GAM

Remarques

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Mise à jour : Septembre 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

5P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre régional de performance de Gym Vaud (ACVG)
ou
participer aux championnats suisses en catégorie élite individuelle et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre régional de performance de Gym Vaud (ACVG)
ou
participer aux championnats suisses en catégorie élite individuelle et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) (www.gymvaud.ch)
et du responsable Sport Elite ou du responsable de la subdivision GR

Remarques

Allègement d'horaire

HANDBALL

Mise à jour : Août 2014

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à la sélection juniors régionale (15 ans et plus jeunes)
ou
participer à un championnat juniors Elite ou Inter
ou
appartenir à une sélection nationale

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
participer :
- à un championnat juniors Elite ou Inter
- à un championnat de ligue interrégionale (SHL, LN ou 1ère ligue)

Références

Attestation de la Fédération suisse de handball (FSH) (www.handball.ch), de l'Association régionale de Handball Romandie (ARHRO) (www.handball.ch/regionen/romandie/) ou de l'Association vaudoise de handball (www.vaudhandball.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

HOCKEY SUR GLACE

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

- (1) Appartenir à une sélection cantonale U13 ou U14
ou
appartenir à une sélection régionale U15 - SR
et
(2) participer à l'un des championnats suivants :

- U- 17 Elites, championnat national
- U- 15 Elites, championnat national dès le début de la saison
- U- 13 Elites, championnat régional

Si un candidat qui est sélectionné au niveau cantonal ne répond pas au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé

Scolarité postobligatoire

- (1) Appartenir à une sélection régionale U15 - SR ou nationale
et
(2) participer à l'un des championnats suivants :

- Ligue nationale A ou B ou 1ère ligue
- U- 20 Elites, championnat national
- U- 17 Elites, championnat national
- U- 15 Elites, championnat national dès le début de la saison et non plus dès décembre

Si un candidat qui n'est pas ou n'a pas été sélectionné au niveau romand ou national répond au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé

Références

Attestation de Swiss Ice Hockey (www.sihf.ch/fr) ou Swiss Ice Hockey Regio League (www.sihf.ch/fr/regio-league/) et de l'Association cantonale vaudoise de hockey sur glace (ACVHG) (www.acvhg.ch) (sélections) et du club
Liste de la sélection

Remarques

Sélection Pee-Wee : Le SEPS est informé des joueurs officiellement sélectionnés pour les tournois Pee-Wee 2021 et peut renseigner les établissements scolaires à ce sujet.

Allègement d'horaire

JUDO

Mise à jour : Août 2017

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir au cadre vaudois (écoliers)
ou
appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)
ou
participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef

Scolarité postobligatoire

Être membre de l'équipe nationale ou appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)
ou
être membre du groupe restreint du Centre régional de performance romand (CRPR) ou du cadre vaudois talent 1
ou
appartenir ou avoir appartenu au cadre vaudois (écoliers)
ou
participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef

Références

Attestation de l'Association vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ) (www.judo-vaud.ch) ou de la Fédération suisse de judo et ju-jitsu (<https://svj.ch/fr>) ou du Centre régional de performance romand (CRPR)

Remarques

Allègement d'horaire

NATATION

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
au cadre romand
ou
au cadre vaudois
ou
appartenir aux huit meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements
selon la liste FSN

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
au cadre romand
ou
appartenir aux huit meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements
selon la liste FSN

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-swimming.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) (sélections) et du club
Annuaire FSN

Remarques

Allègement d'horaire

NATATION ARTISTIQUE

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de swiss-swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card (N ou R)
ou
appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de swiss-swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card
ou
appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-swimming.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

PATINAGE

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

5P - 11S

Appartenir au cadre national junior (A ou B) ou novice (A ou B) de Swiss ice skating ou appartenir à un cadre régional novice (A ou B) ou à un cadre de talents locaux et présenter la Swiss Olympic Talent Card (SOTC) en relation avec cette sélection (carte R)

ou

être en possession des tests suivants en fonction de l'âge du test ARP et USP suivant :

Année	test		
1.8.2005 - 31.7.2006	11e	3e SIS	3e ARP
1.8.2006 - 31.7.2007	10e	4e SIS advanced	4e ARP advanced
1.8.2007 - 31.7.2008	9e	4e SIS basic	4e ARP basic
1.8.2008 - 31.7.2009	8e	5e SIS	4e ARP basic
1.8.2009 - 31.7.2010	7e	5e SIS	5e ARP
1.8.2010 - 31.7.2011	6e	6e SIS	5e ARP
1.8.2011 - 31.7.2012	5e	6e SIS	6e ARP

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une équipe nationale ou au cadre national junior (A ou B) ou novice (A ou B) de Swiss ice skating ou appartenir à un cadre régional novice (A ou B) et présenter la Swiss Olympic Talent Card (SOTC) en relation avec cette sélection (carte R)

ou

être en possession des tests suivants en fonction de l'âge du test ARP et USP suivant :

Année	test	
1.8.2002 - 31.7.2003	3e SIS	3e ARP
1.8.2003 - 31.7.2004	3e SIS	3e ARP
1.8.2004 - 31.7.2005	3e SIS	3e ARP

Références

Attestation du club et de l'ARP

Photocopies des licences de Swiss ice skating (www.swissiceskating.ch/fr) et de l'Association romande de patinage (ARP) (www.patinageromand.ch)

Remarques

Avant la 5P et sur présentation d'une attestation de participation aux compétitions délivrée par l'Association romande de patinage (ARP), un allègement d'horaire peut consister à libérer ces jeunes talents de manière à leur permettre de débiter l'entraînement à l'heure.

Allègement d'horaire

PLONGEON

Mise à jour : Août 2017

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand

7P - 11S

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-swimming.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

SAUT A SKI / COMBINE NORDIQUE

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
7P - 11S à une sélection " cadres romands "

Scolarité postobligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

Références Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/saut-a-ski), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Allègement d'horaire

SKI ALPIN

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands A ou B "
ou
au groupe " ski-club " de ski-romand.ch
ou
obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
au cadre du Centre national de performance NLZ-Ouest de Brigue
ou
à une sélection " cadres romands "
ou
obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

Références

Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch) ou de ski-romand.ch (sélections) et du club
Pour le groupe " ski-club " l'allègement peut se résumer à quelques jours de congé pendant la période de préparation (août - décembre)

Remarques

Allègement d'horaire

SKI DE FOND / BIATHLON

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
7P - 11S à une sélection " cadres romands "

Scolarité postobligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

Références Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/biathlon/), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TAEKWONDO

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale
ou
par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale
ou
par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

Références

Attestation de Swiss Taekwondo (www.taekwondo.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TENNIS

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir au cadre national
ou
au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)
ou
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles	Année	Garçons / Filles
2003	R1 / N4	2007	R4 / R4
2004	R1 / R1	2008	R4 / R4
2005	R2 / R2	2009	R5 / R5
2006	R3 / R3	2010	R5 / R5

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre national
ou
au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)
ou
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles
2002	N4 / N3
2003	R1 / N4
2004	R1 / R1
2005	R2 / R2
2006	R3 / R3

Références

Attestation de Swiss Tennis (AST) (www.swisstennis.ch) ou de l'Association Vaud Tennis (www.vaud-tennis.ch) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TENNIS DE TABLE

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

7P - 11S

Année	Garçons / Filles (classement filles)
2003	B15 / C7
2004	B11 / D5
2005	C9 / D4
2006	C7 / D3
2007	D5 / D2

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

Année	Garçons / Filles (classement filles)
2000	A18 / C10
2001	A17 / C9
2002	A16 / C8
2003	B15 / C7
2004	B11 / D5

Références

Attestation de Swiss table tennis (STT) (www.swisstabletennis.ch) et de l'Association Vaud-Valais-Fribourg de Tennis de Table (AVVF) (www.avvf.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TIR A L'ARC

Mise à jour : Août 2016

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire
7P - 11S

Appartenir au cadre national de SwissArchery
ou
appartenir au cadre régional de SwissArchery

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre national de SwissArchery
ou
appartenir au cadre régional de SwissArchery

Références

Attestation de la commission sportive de SwissArcheryAssociation (www.swissarchery.org), de l'Association Vaudoise de tir à l'arc (AVTA) (www.avta-archery.com) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TRAMPOLINE

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
au Centre régional romand de trampoline (CRRT) de Gym Vaud
ou
participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
au Centre régional romand de trampoline (CRRT) de Gym Vaud
ou
participer aux championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) (www.gymvaud.ch) et du responsable Sport Elite ou du responsable du Centre régional romand de trampoline (CRRT)

Remarques

Allègement d'horaire

TRIATHLON

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

appartenir au cadre régional (sélection romande ou Suisse-Ouest)

ou (pour les athlètes trop jeunes pour faire partie de la sélection) :

avoir participé au moins deux années de suite à la Regio Cup et avoir atteint la finale et avoir participé dans ce cadre aux tests de sélection de Swiss Triathlon (400m natation, 3000m course à pied et tests annexes)

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir au cadre national de la relève

ou

appartenir au cadre régional (sélection romande ou Suisse-Ouest)

Références

Attestation de Swiss Triathlon (www.swisstriathlon.ch) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

UNIHOCKEY

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Faire partie d'une équipe de la sélection régionale Léman (M13 ou M15)
ou
être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP)

**Scolarité
postobligatoire**

Faire partie d'une sélection nationale (U17 ou U19) ou de son cadre élargi
ou
faire partie ou avoir fait partie de la sélection régionale Léman U15 et obtenir un préavis favorable du département technique de Vaud unihockey
ou
faire partie d'une équipe de Ligue nationale et obtenir un préavis favorable du département technique de Vaud unihockey
ou
être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP)

Références

Attestation de Swiss unihockey (www.swissunihockey.ch) (équipe nationale) ou de Vaud unihockey (www.vaud-unihockey.ch) et de Team Léman (www.teamlemansuisse.ch)

Remarques

Allègement d'horaire

VOILE

Mise à jour : Août 2012

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national
et
se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde
et
obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national
et
se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde
et
obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

Références

Attestation de la Fédération suisse de voile (Swiss Sailing) (www.swiss-sailing.ch) ou de l'Association des clubs de voile lémaniques (ACVL) (www.acvl.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

VOLLEYBALL

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale ou à un cadre national élargi
ou
être membre de la Sélection de l'Association Régionale (SAR)
ou
être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue)

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale ou à un cadre national élargi
ou
faire partie d'un Centre national d'entraînement agréé par Swiss Volley
ou
faire partie d'un Centre régional d'entraînement agréé par Swiss Volley
ou
faire partie d'un Club de la relève agréé par Swiss Volley
ou
être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue)

Références

Attestation de Swiss Volley (www.volleyball.ch) ou du responsable technique de Swiss Volley Région Vaud (SVRV) (www.srvv.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

WATER POLO

Mise à jour : Octobre 2004

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection romande ou nationale
ou
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national
ou
aux championnats de ligue nationale A ou B

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection romande ou nationale
ou
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national
ou
aux championnats de ligue nationale A ou B

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-swimming.ch) (sélections) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques
